

AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE

Pour les personnes âgées ou en situation de handicap

• Bénéficiaires

Les personnes de plus de 60 ans non dépendantes ou adultes en situation de handicap.

• Conditions d'attribution

- Être âgé de plus de 60 ans ou bien avoir un taux d'invalidité au moins égal à 80%
- Ne pas bénéficier de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne ni de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Vivre seul ou avec une personne qui remplit les mêmes conditions
- Conditions de ressources

• Dépenses éligibles

Prise en charge des heures d'aide ménagères

• Modalités de l'aide

Prise en charge des heures d'aide ménagère, dans la limite fixée par le Règlement Départemental de l'Aide Sociale (RDAS), avec une participation horaire laissée à la charge du demandeur.

• Contact

DIRECTION DE L'AUTONOMIE



APPEL GRATUIT (depuis un fixe)

Adresse électronique : asg@haute-marne.fr

Toute autre correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Direction de l'autonomie
Service Prestations à l'Autonomie
Hôtel du Département
1 rue du Commandant Hugueny
CS 62127
52905 CHAUMONT Cedex 9